

# GUIDE PRATIQUE



## PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Tout savoir sur la  
négociation du  
partage de la valeur  
ajoutée en entreprise



**Pour toute information complémentaire,  
contactez le service économie et protection sociale  
eps@cfecgc.fr**

## **Contacts**

### **Raphaëlle Bertholon**

Secrétaire nationale CFE-CGC  
Économie, Industrie, Numérique et Logement  
raphaelle.bertholon@cfecgc.fr  
Tél. : 01 55 30 12 30

---

**ÉDITEUR**  
CFE-CGC  
59 rue du Rocher  
75008 Paris

**RÉDACTION**  
Service Économie et Protection  
sociale de la CFE-CGC  
Anaïs Filsoofi

**RELECTURE**  
Service communication  
de la CFE-CGC

**CONCEPTION**  
Service communication  
de la CFE-CGC  
Adrien Vinet

**CRÉDIT PHOTOS**  
Adobe stock

**IMPRIMEUR**  
ITF Imprimeurs  
Z.A. Le Sablon  
72230 Mulsanne  
Labellisé Imprim'vert.  
Certifié PEFC et FSC.

DÉPÔT LÉGAL : décembre 2022  
ISBN : 978-2-38340-030-1

[WWW.CFECGC.ORG](http://WWW.CFECGC.ORG)



# ÉDITO

Porteur de forts enjeux sociaux économiques, le partage de la valeur est un élément central de la doctrine économique CFE-CGC. L'entreprise ne peut créer de richesses sans le travail de ses salariés, le capital apporté par ses actionnaires ou sociétaires, ses propres investissements réalisés pour pérenniser son avenir, les infrastructures mises à disposition par l'État et les Collectivités, les financements consentis par les créanciers. Ensemble, ils contribuent à la création de valeur. Reste à en redistribuer les fruits de façon équitable.

Au fil des années, sous le poids d'une financiarisation accrue, l'équation s'est déséquilibrée. L'entreprise, productrice de valeur s'est transformée en « valeur marchande » en quête non plus de projets, mais surtout de profits, conjuguant gestion par les coûts avec réduction des investissements et optimisations fiscales. Des méthodes aux antipodes des idées novatrices qui ont prévalu à la fondation de la plupart de nos entreprises, lui faisant perdre son sens.

La CFE-CGC plaide pour une entreprise qui retrouve ses vraies valeurs, qui croit en sa longévité, c'est-à-dire qui investit dans les hommes et les femmes qui la compose, mais aussi dans ses outils de production. Bien connaître la répartition des richesses créées dans son entreprise, c'est déjà posséder une clé de lecture de sa stratégie et sa vision. Le sujet est complexe et mérite de la pédagogie. C'est ce à quoi nous nous sommes attachés à travers ce guide, pour vous aider à mieux appréhender le sujet, et à porter dans vos mandats, plus haut les valeurs de la CFE-CGC.



**Raphaëlle Bertholon**

Secrétaire nationale en charge  
du secteur Économie, Industrie,  
Numérique et Logement

**Raphaëlle Bertholon**

Secrétaire nationale  
en charge du secteur  
Économie, Industrie,  
Numérique et Logement



## LE CONTEXTE

9. Le partage de la valeur ajoutée  
comme thème de négociation collective
  - Le message politique

## DÉFINITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

12. Partage de la valeur ajoutée : de quoi s'agit-il ?

12. Quel lien avec la rémunération des salariés ?

## OÙ TROUVER LA VALEUR AJOUTÉE ET SES COMPOSANTES ?

18. Quels indicateurs chercher ?

19. La base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE)
  - Le contenu de la BDESE

21. Les documents financiers de l'entreprise
  - Le solde intermédiaire de gestion
  - Compte de résultat
  - Le bilan

## COMMENT PRÉPARER LA NÉGOCIATION ?

28. Entretenir des liens étroits avec les élus du CSE
  - Pourquoi ?
28. Négocier avec la direction l'accès aux informations nécessaires à vos analyses, avant le début des négociations
29. Se former
29. Prendre contact avec les administrateurs salariés

## COMMENT INTERPRÉTER LES INFORMATIONS OBTENUES ?

32. Prendre en compte le contexte de l'entreprise

## QUELLE ÉVOLUTION DU PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE SUR LONGUE PÉRIODE EN FRANCE ?

36. Depuis 20 ans, une évolution au profit des actionnaires
43. Annexe : données Banque de France
47. Les positions de la CFE-CGC





# LE CONTEXTE



# La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**



La Macif,  
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

# LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE COMME THÈME DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

La loi du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi (dite « loi Rebsamen »), regroupe les négociations obligatoires sous trois grands blocs de négociations. Le 1<sup>er</sup> bloc de négociation porte sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

Bien qu'absent des thèmes obligatoires du bloc de négociation (voir ci-contre), le partage de la valeur ajoutée a fait son apparition dans le titre de la négociation.

Thèmes obligatoires du 1<sup>er</sup> bloc de négociation :

- les salaires effectifs (cf. boîte à outils de la négociation salariale, consultable sur l'intranet CFE-CGC avec vos codes d'accès) ;
- la durée effective et l'organisation du temps de travail ;
- l'intéressement, la participation et l'épargne salariale (cf. le guide LASER consultable sur l'intranet CFE-CGC avec vos codes d'accès) ;
- le suivi de la mise en œuvre des mesures relatives à l'égalité professionnelle (guide en cours d'édition).

## Le message politique

La valeur ajoutée créée par les entreprises est due en grande partie au travail et à l'investissement des salariés, ce qui justifie une répartition juste et équitable.

Pour la CFE-CGC, l'ajout du « partage de la valeur ajoutée » dans le titre du 1<sup>er</sup> bloc de négociation représente une opportunité de discuter de la stratégie économique de l'entreprise, préalablement à la négociation sur les rémunérations.



## À SAVOIR

La façon dont le partage de la valeur s'effectue dans une entreprise va dépendre de l'activité de l'entreprise (industrie nécessitant ou non de gros investissements ; service ayant recours à beaucoup de main d'œuvre, etc.). Aussi, plus que la répartition intrinsèque, c'est son évolution dans le temps, voire une comparaison avec les entreprises de secteurs comparables qu'il convient d'examiner.

# RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT SUR L'INTRANET DE LA CFE-CGC

## UN INTRANET... RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS !

**SE CONNECTER À L'INTRANET**

Nom d'utilisateur

Mot de passe

**SE CONNECTER**

Mot de passe oublié ?

Saisissez votre identifiant ou votre adresse mail

**RÉINITIALISER**

### **INTRANET.CFECGC.ORG**

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <http://monprofil.cfecgc.org/inscription> et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à : [monprofil@cfecgc.fr](mailto:monprofil@cfecgc.fr).